



Votet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser
au
Monit
belg

04078845

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉ LE

14 -05- 2004

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : B & B CONSULTINGForme juridique **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**Siège **RUE A. CANADAS N°17 A 6120 NALINNES**N° d'entreprise **0475.989.5 89****Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS - NOMINATION / DEMISSION****EXTRAIT ANALYTIQUE**

D'un acte reçu par Maître Pierre-Philippe DEBAUCHE, de résidence à La Louvière, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée "B & B CONSULTING", dont le siège social est établi à Nalinnes, rue A. Canadas, numéro 17, inscrite au registre de commerce de Charleroi, sous le numéro 201.239, assujettie à la TVA, sous le numéro 475.989 589, numéro d'entreprise 0475.989.589.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Pierre-Philippe DEBAUCHE, de résidence à La Louvière, en date du dix-huit octobre deux mil un, publié aux annexes au Moniteur belge du huit novembre deux mil un, sous le numéro 20011108-493.

Dont les statuts n'ont pas été modifié à ce jour.

Sont ici présents les associés ci après qui déclarent être les seuls associés de la susdite société et posséder ensemble les deux cent (200,-) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, savoir :

1- Monsieur BOUCART Jean-François, Laurent, André, demeurant à Le Roeulx, Avenue du Peuple 16, propriétaire de cent parts sociales,

100,-

2- Monsieur BAUDUIN Marc, Christian, Jean-Pierre, demeurant à Châtelet, rue de Grandchamp, 18, propriétaire de cent parts sociales, 100,-

Lequel est ici représenté par Monsieur BOUCART Jean-François, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé datée du quinze avril dernier, laquelle procuration demeurera annexée aux présentes

Soit ensemble deux cent (200,-) parts sociales toutes inscrites, selon déclaration des comparants à leur nom respectif et pour les quotités indiquées au registre des associés et représentant l'intégralité du capital social.

Monsieur BAUDUIN Marc a déposé sa démission écrite de ses fonctions de gérant statutaire de la société.

Proposition de donner décharge pour les fonctions de gérant aux termes de la prochaine assemblée générale ordinaire

Première résolution : Démission

L'assemblée prend connaissance de la lettre de démission remise par Monsieur Bauduin Marc, laquelle lettre est datée du vingt-six février deux mil quatre et demeurera annexée aux présentes.

Mentionner sur la dernière page du Votet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

•
L'assemblée accepte la démission présentée par Monsieur Bauduin Marc de ses fonctions de gérant statutaire, en conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour le mettre en conformité avec la présente résolution.

L'assemblée décide que la décharge à donner à Monsieur Bauduin Marc pour ses fonctions de gérants ne prendra effet que suite à l'approbation des comptes annuels relatifs à l'année deux mil trois et qui s'effectuera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de ladite société

Deuxième résolution : Modification des statuts

L'assemblée décide de modifier l'article 11 en y supprimant le nom de « Marc Bauduin ».

Troisième Résolution : Pouvoirs

L'assemblée confère au gérant tous pouvoirs aux fins de l'exécution des résolutions qui précèdent et confie au Notaire soussigné la tâche de procéder à la rédaction de la coordination des statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Dressé par le Notaire Pierre-Philippe DEBAUCHE, de résidence à La Louvière.

Mention : Déposé en même temps, expédition de l'acte modificatif du 21 avril 2004.